



Association des Parcs naturels du Massif central (IPAMAC)

Projet « Biodiversité de l'Inter-Parcs du Massif central » Opération « Forêts Anciennes Volet 4 »

Préservation et valorisation des forêts anciennes du Massif central

Mission de création graphique, de rédaction et d'impressions
de documents techniques sur les forêts du Massif central

Marché à procédure adaptée

Le présent document comporte 12 pages :

- Cahier des clauses techniques particulières : page 2
- Cahier des clauses administratives particulières valant règlement de la consultation : page 7

Date limite de remise des offres : le lundi 18 mars 2024 à 23h59

IPAMAC – Inter-Parcs Massif central

Marie Fougrouse

Chargée de projet Biodiversité

Moulin de Virieu, 2 rue Benay

42410 PELUSSIN

04 74 59 71 70

marie.fougrouse@ipamac.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



agence nationale
de la cohésion
des territoires



avenir
MONTAGNES
ingénierie



FRANCE
RELANCE

Cahier des clauses techniques particulières

CONTEXTE DE LA MISSION

Les Parcs naturels du Massif central sont couverts en moyenne à 51 % de forêts. Ils concentrent au total 64 % de la forêt du Massif central et abritent une grande diversité d'espèces végétales et animales liées aux écosystèmes forestiers. Les forêts présumées anciennes (couvrant 30,7% des Parcs du Massif central) sont des réservoirs de biodiversité et un vrai puits de carbone.

Depuis 2015, les 12 Parcs du Massif central travaillent collectivement au sein de [l'Association des Parcs naturels du Massif central](#) (IPAMAC) à la préservation et la valorisation des forêts anciennes du Massif central. La première étape a été de cartographier les forêts anciennes situées dans les Parcs du Massif central, d'étudier l'ancienneté de ces forêts, de sensibiliser et de former des propriétaires et gestionnaires forestiers aux enjeux de biodiversité, ainsi que de les valoriser pour une gestion dite multifonctionnelle de leurs forêts en expérimentant le concours « SylvoTrophée ». Puis, il s'agissait de renforcer les actions de sensibilisation et de formation auprès des forestiers d'aujourd'hui et de demain, et de mettre en place des trames de vieux bois dans les Parcs du Massif central.

Aujourd'hui, les Parcs poursuivent leurs efforts sur ce milieu emblématique du Massif central, en améliorant leurs connaissances sur les forêts dans un contexte de changement climatique, en faisant le lien avec l'ensemble des acteurs de la filière forestière et en sensibilisant et développant des modes de gestions intégrant les enjeux de multifonctionnalité de la forêt. **Une des actions de l'opération « Forêts Anciennes Volet 4 »¹ a pour objectif d'organiser une nouvelle édition du [concours « SylvoTrophée »](#) dans 9 parcs naturels du Massif central. Ce concours vise à récompenser des propriétaires et gestionnaires forestiers ayant géré leur forêt de manière équilibrée avec une prise en compte des enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Une seconde action consiste à sensibiliser et accompagner les propriétaires et gestionnaires sur les intérêts et les apports de la [mise en place d'une Trame de Vieux Bois](#) dans 8 parcs naturels du Massif central.**

La présente mission vise à réaliser la création graphique et les impressions d'un livret de valorisation des concours SylvoTrophée et d'une plaquette Trame de Vieux Bois dans les Parcs naturels du Massif central, qui fait l'objet du présent cahier des charges.

¹ L'opération « Forêts Anciennes Volet 4 » est une des opérations du projet « Biodiversité de l'Inter-Parcs du Massif central » porté par l'IPAMAC.

DESCRIPTIF DE LA PRESTATION DEMANDÉE, OBJECTIFS ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA MISSION

Cadre général de la mission

La mission est coordonnée par l'association des Parcs naturels du Massif central (IPAMAC). Le prestataire retenu disposera d'un interlocuteur à l'IPAMAC et d'un interlocuteur au sein de chacun des parcs naturels engagés dans la mission.

La mission est divisée en deux lots distincts.

Les candidatures peuvent être ciblées sur un lot particulier ou sur l'ensemble des deux lots.

Ressources

Pour chaque lot de la mission, l'IPAMAC et les parcs impliqués mettront à disposition du ou des prestataires retenus les éléments disponibles leur permettant de s'imprégner des réflexions et missions d'ores et déjà menées :

- **Pour le lot 1** : La plaquette de valorisation des SylvoTrophées (2021),
- **Pour le lot 2** : Le dossier « *La Trame de Vieux Bois, un engagement pour la santé de l'écosystème forestier* » (2019),
- **Pour les deux lots** : la charte graphique de l'Association des Parcs naturels du Massif central (IPAMAC).

Pour plus d'informations sur le projet Forêts Anciennes :

<https://ipamac.fr/projets/forets-anciennes/>

Cession des droits de propriété intellectuelle

A l'issue de la mission, l'IPAMAC disposera des droits de reproduction et de diffusion, y compris à des tiers (partenaires du projet...), des éléments conçus dans le cadre du présent marché.

Éléments de budget

Le prestataire retenu aura la responsabilité, le cas échéant, de la prise en charge de ses frais de déplacement (transport, restauration, hébergement) pour toute la durée de la mission.

Synthèse de la mission :

N° du Lot	Objectifs généraux	Descriptif des prestations et productions attendues	Compétences recherchées
1	<p>Faire connaître le concours SylvoTrophée et sensibiliser les propriétaires et gestionnaires forestiers aux enjeux multifonctionnels des forêts du Massif central</p>	<p>La mission consistera à réaliser la création graphique et les impressions d'un livret de valorisation des concours SylvoTrophée des Parcs naturels du Massif central. Il s'agira de présenter le concours et de mettre en valeur les propriétaires et les parcelles lauréates des concours SylvoTrophées organisés sur 9 territoires du Massif central en 2023 : le PNR de l'Aubrac, le PNR du Haut-Languedoc, le PNR Livradois-Forez, le PNR des Grands Causses, le PNR du Morvan, le PNR du Pilat, le PNR de Millevaches en Limousin, le PNR Périgord-Limousin et le Parc national des Cévennes.</p> <p>Le document se composera de 22 pages (en format A4) incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 page de couverture, - 1 page de présentation du concours « SylvoTrophée », - 1 page explicative sur la multifonctionnalité de la forêt, - 2 pages par parc avec une présentation de la parcelle lauréate, un témoignage du propriétaire et une énonciation des candidats et du jury, - 1 page de conclusion. <p>Le document devra respecter la charte graphique de l'IPAMAC, en veillant à céder les droits de reproduction de ce document. Deux maquettes pourront être proposées. La finalisation du document se fera sur la base de la maquette choisie. Les textes et les photographies seront fournis par l'IPAMAC et les 9 parcs concernés.</p> <p>Le prestataire devra fournir à l'issue de la mission : 1 version imprimable du document, et 2 versions PDF Haute définition et Basse définition, qui pourront être mises à disposition en ligne.</p> <p>Pour les impressions, le prestataire retenu pourra émettre des propositions au niveau du papier en veillant à être dans une démarche éco-responsable. Le nombre total d'exemplaires à imprimer est de 1000 exemplaires. Le nombre d'exemplaires à imprimer peut évoluer. Le devis devra comporter différents tarifs par fourchettes d'exemplaires à imprimer.</p>	<p>Compétences en graphisme, infographie, synthèse et communication.</p>

<p style="text-align: center;">2</p>	<p style="text-align: center;">Informers les propriétaires et gestionnaires forestiers sur les intérêts de la mise en place d'une Trame de Vieux Bois et les guider pour mettre en place des arbres habitats et déployer une Trame de vieux Bois dans leur forêt.</p>	<p>La mission consistera à réaliser la création graphique et les impressions d'une plaquette Trame de Vieux Bois dans les Parcs naturels du Massif central. Le prestataire aura aussi la charge de la rédaction de ce document en s'appuyant sur des documents préalablement fournis. Ce document devra inclure des témoignages et des retours d'expériences. Les photographies et illustrations seront fournis par l'IPAMAC et les parcs concernés.</p> <p>Il s'agira d'un document « 2 en 1 » qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> - informera les propriétaires forestiers sur les intérêts et apports de la mise en place d'une Trame de Vieux Bois. Il est envisagé d'évoquer l'ensemble des aspects de la Trame de Vieux Bois notamment les aspects économiques dans cette plaquette. - guidera les propriétaires et gestionnaires forestiers pour mettre en place des arbres habitats et déployer une Trame de vieux Bois. Il est demandé d'illustrer ces éléments avec des éléments concrets et chiffrés. <p>Au regard des objectifs, le document se composera de 10 à 20 pages en format A4.</p> <p>Le document devra respecter la charte graphique de l'IPAMAC, en veillant à céder les droits de reproduction de ce document. Deux maquettes pourront être proposées. La finalisation du document se fera sur la base de la maquette choisie.</p> <p>Le prestataire devra fournir à l'issue de la mission : 1 version imprimable du document, et 2 versions PDF Haute définition et Basse définition, qui pourront être mises à disposition en ligne.</p> <p>Pour les impressions, le prestataire retenu pourra émettre des propositions au niveau du papier en veillant à être dans une démarche éco-responsable. Le nombre total d'exemplaires à imprimer est de 1000 exemplaires. Le nombre d'exemplaires à imprimer peut évoluer. Le devis devra comporter différents tarifs par fourchettes d'exemplaires à imprimer.</p>	<p>Connaissances des milieux forestiers et compétences en graphisme, infographie, rédaction, synthèse et communication.</p>
---	--	--	---

Déroulement de la mission

La **mission (2 lots confondus) débutera** dès la notification du marché (**mars 2024**) et **s'achèvera au plus tard le 31 août 2024.**

Lot 1 : Conception graphique et impression d'un livret de valorisation des concours SylvoTrophée

- Le lot 1 de la mission se déroulera entre **le 2 avril 2024 et le 31 août 2024.**
- Les livrables finaux devront être rendus au plus tard le 31 août 2024.

Lot 2 : Rédaction et conception graphique d'une plaquette sur la Trame de Vieux Bois

- Le lot 2 de la mission se déroulera entre **le 2 avril 2024 et le 31 août 2024.**
- Les livrables finaux devront être rendus au plus tard le 31 août 2024.

Une **réunion de cadrage** de la mission sera organisée **en visioconférence le mercredi 3 avril 2024 de 14h à 16h30. Elle concernera les 2 lots et réunira chacun des prestataires retenus pour cette mission.**

Des **points d'étape intermédiaires, par téléphone ou en visio-conférence,** seront organisés, respectivement pour chaque lot, avec les prestataires retenus, l'IPAMAC et les parcs.

Le.....

Signature et cachet de l'entreprise (ou autre organisme)

Cahier des clauses administratives particulières valant règlement de la consultation

Article 1 - Forme du marché et modalités de la consultation

1.1 Identification et adresse de la personne publique qui passe le marché

Association Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC)

Moulin de Virieu

2 rue Benay

42410 Pélussin

Représentée par Monsieur Stéphane RODIER, Président du Parc naturel régional Livradois-Forez, Président de l'association IPAMAC

Pour tout renseignement :

04.74.59.71.70

marie.fougerouse@ipamac.fr

<https://ipamac.fr/>

Le suivi de l'exécution de ce marché sera assuré par :

Marie Fougerouse

04.74.59.71.70

marie.fougerouse@ipamac.fr

1.2 Forme du marché

La prestation demandée donne lieu à un marché simple passé en procédure adaptée selon le Code des marchés publics.

1.3 Pièces consultatives de la consultation

- Le présent règlement de la consultation,
- Le cahier des charges technique.

1.4 Documents à remettre par le candidat à l'appui de son offre :

- Le présent règlement et le cahier des charges technique paraphé, signé et accepté sans modification,
- Une lettre de candidature ([formulaire DC1](#) ou équivalent),
- Les références et les compétences de l'équipe,
- Une note méthodologique succincte (2 pages maximum) précisant :
 - la méthodologie proposée pour réaliser la mission incluant un calendrier,
 - les moyens (techniques et humains) proposés pour réaliser la mission (détaillant le nombre de jours),
 - la ou les personne(s) en charge de la réalisation de la prestation,
 - un interlocuteur unique auprès de l'IPAMAC.

- Un devis détaillé de l'offre proposée,
- En cas de candidature pour plusieurs lots, le tableau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire complété (en annexe 1) permettra une identification des moyens méthodologiques et de l'offre spécifique à chaque lot.
- L'attestation de non-interdiction à soumissionner aux marchés publics complétée ([cliquer ici pour la télécharger](#)).

Justificatifs de candidature qui seront à produire par le candidat attributaire avant notification du contrat ou de la commande :

- Attestations de régularité sociale et fiscale (<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23384>)
- La liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat, cette liste précisera pour chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité, ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

1.5 Critères de sélection

Les offres seront jugées, respectivement pour chaque lot, sur les critères suivants :

- Qualité de l'approche méthodologique proposée / 40%,
- Moyens mobilisés pour réaliser la mission : compétences des personnes en charge de l'intervention, qualité des moyens techniques proposés, nombre de jours alloués à la réalisation de la mission, respect du calendrier / 40%,
- Montant de l'offre / 20%.

Conformément aux dispositions du Code des marchés publics, l'IPAMAC se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant proposé une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

1.6 Sélection de l'offre

L'IPAMAC se réserve la possibilité d'organiser un entretien, en visioconférence à la suite de la première analyse des propositions. Les 5 premiers candidats au classement pourront être auditionnés. Les auditions auront lieu le **mardi 26 mars 2024 après-midi en visioconférence**.

1.7 Modalités de remise de l'offre

Les offres seront transmises par e-mail à cette adresse : marie.fougerouse@ipamac.fr, au plus tard le lundi 18 mars 2024 à 23h59.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser à IPAMAC, plus particulièrement à Marie FOUGEROUSE, chargée de projets Biodiversité. Les réponses à toutes les questions seront publiées sur le site ipamac.fr au plus tard une semaine avant la fin de la consultation.

1.8 Délai de validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de réception des offres.

1.9 Budget maximum TTC

Le budget maximum est de :

Lot 1 : 4 200 € TTC

Lot 2 : 5 000 € TTC

En cas de candidature pour plusieurs lots, le candidat est libre de justifier une répartition différente du budget total (9 200 € TTC) entre les lots.

Article 2 - Dispositions générales

2.1 Objet du marché

Le marché est un marché de prestation de services ayant pour objet la création graphique, de rédaction et d'impressions de documents techniques sur les forêts du Massif central.

2.2 Contenu des missions

Les missions qui seront confiées au titulaire sont définies dans le cahier des charges techniques. Les variantes ne sont pas autorisées.

2.3 Délai de réalisation et durée du marché

La mission devra être achevée au plus tard le 31 août 2024. Elle commencera à la date de notification du marché (mars 2024).

2-4 Sous-traitance

Il est indiqué aux candidats qu'ils peuvent, selon la législation en vigueur, recourir à la sous-traitance. Le titulaire est habilité à sous-traiter une partie de la mission sous réserve de l'acceptation du ou des sous-traitant(s) par le maître d'ouvrage et de l'agrément par lui des conditions de paiement de chaque sous-traitant.

Article 3 - Obligations du/des titulaire(s) de marché

L'IPAMAC conserve le contrôle du service et doit obtenir de chaque titulaire du marché tous les renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations.

Le titulaire désignera dès la formulation de son offre, une personne physique qui sera en mesure de répondre aux sollicitations de l'IPAMAC et d'assurer la coordination et le suivi de l'ensemble des prestations.

Le titulaire prendra en compte dans l'exécution du marché des objectifs de développement durable et mettra en œuvre tous les moyens dont il dispose pour y parvenir.

Il veillera particulièrement au respect de ces objectifs au travers du papier utilisé (certification de type PEFC), des consommables qui devront dans la mesure du possible se conformer à une norme de type Ecolabel et des travaux d'impression qui devront dans la mesure du possible être conformes à une norme de type Imprim'vert.

Le titulaire organisera sa mission en optimisant ses déplacements par le biais du groupage des rendez-vous, le covoiturage, le recours à des réunions téléphoniques, et tous autres moyens visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Article 4 - Responsabilités et assurances

4.1 Responsabilité du/des titulaire(s) du marché

Dès la notification du marché, le titulaire est responsable du bon déroulement de la mission. Il fera son affaire personnelle de tous les risques et litiges pouvant provenir du fait de son activité. La responsabilité d'IPAMAC ne pourra être recherchée à l'occasion d'un litige provenant de son activité.

Il lui appartient de conclure les assurances qui couvrent ces différents risques et qui correspondent aux risques normaux de ce type d'activité.

Les garanties individuelles ne devront comporter aucune limitation dans les dommages causés aux personnes.

4.2 Assurances

Toutes les polices d'assurances devront être communiquées à IPAMAC. Pour cela, le titulaire adressera, avant la signature du marché, chaque police d'assurance accompagnée d'une déclaration de la Compagnie d'Assurance précisant qu'elle dispose d'une ampliation certifiée du texte du contrat.

Article 5 - Rémunération

5.1 Fixation de la rémunération

Les prix figurent dans la proposition remise par le candidat et sont basés sur le contenu des lots de la mission définis au sein du cahier des charges techniques.

5.2 Prix et variation dans les prix

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais annexes.

Les prix sont réputés fermes.

Article 6 - Règlement des comptes

6.1 Modalités du règlement

Les factures seront payées par virement.

Les factures seront établies en un exemplaire envoyé par mail et mandatées après certification du service fait. Le délai global de paiement est fixé à trente (30) jours à compter de la réception de la facture.

6.2 Rythmes de règlement

Des acomptes pourront être versés au(x) titulaire(s) sur présentation de l'état d'avancement de la prestation (dans la limite de 60% du coût total de la mission). Une avance pourra être versée, à la signature du contrat, dans la limite de 30% du montant total.

Le solde sera versé à l'achèvement complet de la mission et de la remise de l'ensemble des documents demandés.

Article 7 - Procédures de recours

7.1 Règlement des différends et litiges

En cas de différends ou de litiges, le(s) titulaire(s) du marché peut remettre à l'IPAMAC un mémoire exposant les motifs et indiquant les montants de leurs réclamations.

En cas de litige, seul le droit français est applicable.

7.2 Résiliation

L'IPAMAC peut, à tout moment, qu'il y ait ou non faute du/des titulaire(s), mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du présent marché avant l'achèvement de celles-ci, par une décision de résiliation du marché. Le(s) titulaire(s) pourra être indemnisé du préjudice éventuellement subi du fait de cette décision. L'IPAMAC évalue et fixe, s'il y a lieu, les indemnités à lui attribuer.

ANNEXE 1 : BORDEREAU DE PRIX

Lot	Montant de l'offre TTC	Nombre de jours alloués
1		
2		
TOTAL		

Le.....

Signature et cachet de l'entreprise (ou autre organisme)